

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

### AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS « ARMP »

AUDIT DE QUALITE INDEPENDANT DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE  
PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS DU BURUNDI SUR LES  
EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017

-----  
INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE (INSS)  
-----

RAPPORT DEFINITIF

Bujumbura, Décembre 2021

AUDITEUR INDEPENDANT :

CABINET : **BCPA INTERNATIONAL**



Bututsi n° 38 Bujumbura  
www.bcpainternational.com  
Tél: +257 22278230  
Gsm: +257 71210288/ +257 75694489  
E-mail : [info@bcpainternational.com](mailto:info@bcpainternational.com)

**SOMMAIRE**

	<b>Pages</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>I. LIMITATIONS GENERALES.....</b>	<b>3</b>
<b>II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>III. OBJECTIFS DE LA MISSION.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. RESULTATS ATTEINTS .....</b>	<b>6</b>
<b>V. METHODOLOGIE UTILISEE .....</b>	<b>7</b>
<b>VI. EXAMEN APPROFONDI ET DETAILLE DES MARCHES PASSES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....</b>	<b>12</b>
<b>VII. OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR SUR LES CONSTATS DEGAGES .....</b>	<b>97</b>
<b>VIII. OBSERVATIONS DE L'AUDITE.....</b>	<b>97</b>
<b>IX. CONCLUSION DE L'AUDITEUR.....</b>	<b>97</b>
<b>X. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>97</b>

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

<b>SIGLE</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
<b>AAO</b>	Avis d'Appel d'Offres
<b>AGPM</b>	Avis Général de Passation de Marché
<b>AC</b>	Autorité Contractante
<b>ANO</b>	Avis de Non-Objection
<b>AOO</b>	Appel d'Offres Ouvert
<b>AOR</b>	Appel d'Offres Restreint
<b>ARMP</b>	Autorité de Régulation des Marchés Publics
<b>CCAP</b>	Cahier des Clauses Administratives Particulières
<b>CCAG</b>	Cahier des Clauses Administratives Générales
<b>CCTG</b>	Cahier des Causes Techniques Générales
<b>CCTP</b>	Cahier des Causes Techniques Particulières
<b>CMP</b>	Code des Marchés Publics
<b>CPM</b>	Commission de Passation des Marchés
<b>COMESA</b>	Common Market for Eastern and Southern Africa
<b>DAO</b>	Dossier d'Appel d'Offres
<b>Décret n°100/120</b>	Décret N°100/120 du 08 Juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la DNCMP
<b>Décret n°100/123</b>	Décret N°100/123 du 11 Juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics
<b>DNCMP</b>	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
<b>GBE</b>	Garantie de Bonne Exécution
<b>IS</b>	Instructions aux Soumissionnaires
<b>INSS</b>	Institut de Sécurité Sociale
<b>Ord 540/7/2009</b>	Ordonnance n°540/7/2009 du 05/01/2009, portant mise en place de documents-types de passations des marchés
<b>Ord 540/2008</b>	Ordonnance n°540/1035/2008 du 06/10/2008 portant seuil de passation, de contrôle et de publication des marchés publics
<b>PPM</b>	Plan de Passation de Marchés
<b>PV</b>	Procès-Verbal
<b>RPAO</b>	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres
<b>TDR</b>	Termes De Référence

## **I. LIMITATIONS GENERALES**

Avant le démarrage de la mission, l'Auditeur s'est heurté aux difficultés de sélection de l'échantillonnage des marchés contrôlés a posteriori dans la mesure où :

- les informations fournies dans les rapports se limitent aux statistiques sur le nombre et le montant global des marchés sous seuil contrôlés a posteriori, sans aucune précision sur la nature du marché, le mode passation, le coût du marché, l'Autorité contractante et le montant du marché ;
- Les marchés contrôlés a posteriori se rapportent aux exercices 2013 et 2014 et non les exercices budgétaires 2016 et 2017, tel qu'il ressort des termes de référence (TDR) qui précisent que l'audit devra porter sur les marchés conclus sur les exercices 2016 et 2017 (contexte et justification de la mission paragraphe 3). Cette difficulté a été comprise par le maître de l'ouvrage qui a consenti le réaménagement des délais d'exécution de la mission.

L'autre difficulté rencontrée par l'Auditeur a trait au mauvais classement des dossiers de marchés quasi-généralisé au niveau des Autorités contractantes qui ne pouvait pas permettre d'avancer rapidement dans l'examen des dossiers, si bien que les délais mis pour l'exécution de la mission ont été plus longs que prévu.

Il va sans dire qu'avec le problème de classement, l'Auditeur a constaté plusieurs pièces manquantes dans les dossiers tel qu'il sera mis en évidence lors de la présentation de chaque marché.

Il sied de préciser également que les Autorités contractantes ont mis beaucoup de temps pour présenter les dossiers de marchés demandés par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Aussi, faut-il signaler d'ores et déjà que parmi les marchés sous-seuil demandés aux autorités contractantes, aucun marché n'a été présenté. Cela ne veut pas dire que le volume des dossiers traités ou la charge de travail a diminué en conséquence, dans la mesure où les marchés soumis à l'analyse du Consultant comportaient beaucoup de lots, voire des sous-lots (cas du marché DNCMP 191/F/2016 exécuté par la Mutuelle de la fonction publique et bien d'autres).

En vertu du contrat, le marché devrait s'étendre sur la période allant du 12 avril au 18 juillet 2021 et, après avenant justifié par les raisons évoquées ci-avant, le marché devrait s'étendre jusqu'au mois de septembre, mais un glissement de calendrier nous a été imposé par un travail fastidieux d'exploitation des dossiers dont la qualité de classement laisse à désirer.

## **II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION**

Conscient du volume important des dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère, et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance dans un Etat de droit, le Gouvernement du Burundi a procédé à une profonde réforme de son système de gestion des Finances publiques. Cette réforme cherche à rationaliser les dépenses publiques et aligner le système de passation des marchés publics sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en se conformant aux directives du COMESA relatives à l'harmonisation des marchés publics des Etats membres de la Communauté. Elle comporte ainsi d'importantes innovations en matière des marchés publics par rapport à la réglementation antérieure, en ce qu'elle consacre la régulation, institue le recours suspensif des procédures au stade de passation des marchés, instaure le contrôle a priori, responsabilise davantage les ministères et les organismes dépensiers et systématisé le contrôle a posteriori.

Plus particulièrement, du point de vue du cadre institutionnel des marchés publics, la République du Burundi s'est dotée depuis 2008 d'un système réformé. Un Code des marchés publics est entré en vigueur en octobre 2008 et révisé en janvier 2018, ainsi que les divers décrets d'application portant création, organisation et fonctionnement de différentes structures constituant le cadre institutionnel de ce système. Parmi celles-ci, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, devenue pleinement fonctionnelle depuis le premier semestre 2009. Les missions de l'ARMP s'articulent autour du principe qui vise à séparer les fonctions de contrôle des marchés publics (conférées à la DNCMP) des fonctions de régulation. Parmi ces missions, l'ARMP a l'obligation de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant, en vue de contrôler et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés et des conventions.

C'est dans ce cadre que l'ARMP entend réaliser l'audit sur les marchés publics relatif aux exercices budgétaires 2016 et 2017 et, pour ce faire, a recruté un bureau spécialisé indépendant pour la réalisation de cette mission.

La présente mission avait pour objet la mise en œuvre de cet audit indépendant annuel pour la vérification des conditions de régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public (le cas échéant), des avenants et des marchés complémentaires conclus au titre des exercices des années 2016 et 2017 sur base d'une liste préalablement établie par l'ARMP.

### **III. OBJECTIFS DE LA MISSION**

Les objectifs principaux sont :

- mesurer le degré de respect des dispositions et des procédures édictées par le Code des marchés publics et ses textes d'application, tant dans la passation que dans l'exécution des marchés publics ;
- apprécier l'adéquation et la mise en application des procédures de passation des marchés et des modalités de gestion des contrats au regard des principes d'efficience, d'efficacité et d'économie, pour les dépenses effectuées par les Autorités contractantes (voir liste infra) sur base des processus de passation des marchés.

Les tâches spécifiques du prestataire de services sont :

- formuler une opinion sur le respect des procédures de passation et d'exécution, telles que prévues par le cadre légal et réglementaire des marchés publics. Une opinion sera fournie pour chaque autorité contractante auditée ;
- vérifier la mise en application des procédures au regard des principes généraux d'économie, d'efficacité, d'efficience, d'équité et de transparence ;
- fournir autant que possible une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects technique et économique ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures aux directives du Code des marchés publics et/ou des documents du marché, en particulier dans les cas de rejet d'offres moins-disantes, de fractionnement de marchés, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des dossiers d'appel d'offres, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, d'attribution à des offres anormalement basses, etc... Pour chacune des Autorités contractantes auditée, le Consultant apportera un jugement sur l'acceptabilité de telles situations au regard des dispositions du Code des marchés publics et de ses textes d'application ;
- formuler une opinion sur les plaintes des soumissionnaires pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'Autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes traitées en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les plaintes finalement soumises au Comité de Règlement des Différends de l'ARMP, le Consultant examinera aussi le degré d'application (en pourcentage), par l'Autorité contractante, des décisions y relatives, de même que la pertinence de ses décisions, pour les marchés sélectionnés ;

- examiner la pertinence et la conformité à la réglementation des avis de non objection donnés par la DNCMP ;
- examiner et évaluer les situations d'attribution des marchés par gré à gré et par entente directe ;
- examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives), telles qu'elles sont définies par la réglementation en vigueur ;
- formuler des recommandations, tant aux niveaux institutionnel et organisationnel, qu'au niveaux de la passation et de l'exécution des marchés, pour une amélioration globale du système ;

Cette liste d'activités n'est pas exhaustive et le prestataire de services devra faire appel à son expérience pour proposer toute autre activité pertinente susceptible de contribuer à l'accomplissement satisfaisant des objectifs de la mission.

Le prestataire de services a accordé une importance particulière aux recommandations que lui inspire la revue effectuée au niveau de chaque Autorité contractante. Ces recommandations seront formulées de manière explicite, avec des indications précises sur leur mise en œuvre.

Dans ses recommandations, le prestataire de services donne des indications claires sur les marchés dans lesquels il y a des indices de fraude et de corruption, afin de permettre à l'ARMP de poursuivre les investigations qui s'imposent.

#### **IV. RESULTATS ATTEINTS**

Au terme de la mission d'audit, il est produit les rapports suivants :

- un rapport individuel provisoire contenant les constatations sur le respect des dispositions du Code des marchés publics et des modalités de gestion des contrats, au regard des principes d'efficience, d'efficacité et d'économie pour les dépenses effectuées par les Autorités contractantes. Le rapport provisoire a été transmis à l'Autorité contractante et au Comité de pilotage ;
- un rapport définitif individuel intégrant les observations du Comité de pilotage. L'Autorité contractante n'a pas fait de commentaires au rapport provisoire. Le présent rapport définitif est transmis au Comité de pilotage et à l'Autorité contractante ;
- un rapport de synthèse établi sur base des rapports individuels et de la revue documentaire. Ce rapport est transmis à l'ARMP.

## **V. METHODOLOGIE UTILISEE**

### **V.1. Philosophie d'intervention**

La note philosophie d'intervention est synthétisée comme suit.

- II. la prise en compte des spécificités de l'intervention ;
- III. l'exposé détaillé des travaux à réaliser et des techniques subséquentes à mettre en œuvre de manière générale ;
- IV. l'indication précise des investigations à mener de manière spécifique en rapport avec chaque point prévu dans les termes de référence ;
- V. les travaux exécutés au moment de la synthèse de la mission et l'indication des rapports à présenter.

### **V.2. Spécificités de la mission**

L'une des spécificités de la mission tient à la vérification de la mise en application des directives du Code des marchés publics et à l'examen des résultats obtenus par l'Autorité contractante, en relation avec les objectifs d'activités, de fonctionnalité, d'exécution et d'optimisation des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

L'autre spécificité a trait à l'appréciation indépendante de la pertinence de la mise en application des procédures prévues par le Code des marchés publics et de ses textes d'application, au regard des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience, d'équité et de transparence de la gestion des marchés publics, à travers les documents soumis à notre examen à l'occasion de l'audit.

## **V.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **V.3.1. Revue des textes de référence**

La mission a commencé par une prise de connaissance approfondie du cadre général de la passation des marchés publics, avec notamment une revue des textes législatifs et réglementaires en vigueur et de l'ensemble des référentiels de base applicables à la passation des marchés et à l'Autorité contractante. Il s'agit notamment de la loi sur les marchés publics de 2008 et des textes d'application en vigueur durant la période sous revue.

### **V.3.2. Elaboration d'une note d'orientation**



Avant le démarrage de la mission d'audit, le maître de l'ouvrage a demandé au Consultant l'élaboration d'une note d'orientation portant essentiellement sur la compréhension et la présentation de l'approche méthodologique du Consultant pour l'exécution du marché.

Dans sa conception, cette note s'articule autour de la méthodologie envisagée pour les contrôles à effectuer au niveau du processus de passation des marchés, de l'exécution des marchés et de la gestion du contentieux.

**Au niveau de la passation des marchés, il s'agissait de se rassurer :**

- de l'existence du plan prévisionnel annuel de passation des marchés et de leur inscription sur un même plan ;
- de la conformité du mode de passation utilisé au regard des seuils de passation, la démultiplication des procédures de demande de cotation qui peut cacher un fractionnement des marchés ;
- du respect des règles en matière de revue préalable par la DNCMP des dossiers d'appel à la concurrence. A cette étape, il a été procédé à la revue des avis délivrés par la DNCMP, afin de se rassurer s'ils sont conformes ou non à la réglementation ;
- de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les procédures dérogatoires dont les ententes directes (au-delà des autorisations). C'est la question de l'opportunité des ententes directes (ED) qui sera examinée. La part des marchés passés par ED sera vérifiée par rapport au seuil limite de 10% qu'elle ne doit pas dépasser ;
- du respect des règles de publicité et / ou de sélection des soumissionnaires potentiels (Il faudra déceler toutes les entraves au libre accès à la commande publique et à l'information équilibrée des soumissionnaires) ;
- du contenu de la clarté et de l'exhaustivité des dossiers d'appel à candidatures et à la concurrence, (appréciation de la pertinence des critères d'évaluation et d'attribution, identification de tous les critères discriminatoires constituant des entraves au libre accès à la commande publique qu'il s'agisse des spécifications techniques ou des critères de qualification).

**Au niveau de l'exécution des marchés, il s'agissait de vérifier que :**

- les marchés ont été exécutés conformément au Code des marchés publics de 2008 et de ses textes d'application ;

- les biens, les services et les travaux ont été livrés dans le respect des textes et des contrats régissant les marchés ;

### **Au niveau du contentieux :**

Il s'agissait de se rassurer que les plaintes soumises à l'Autorité de régulation ont été reçues et que la gestion des plaintes a respecté la législation en vigueur en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

La note d'orientation a été élaborée et transmise à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics pour en date du 15 avril 2021 et a été examinée dans une séance de réunion du Comité de pilotage tenue le 21 avril 2021.

Des observations visant à améliorer la note ont été formulées et prises en compte par le Consultant et la dernière version a été transmise au Maître de l'ouvrage le 04 mai 2021 et validé le 06 mai 2021 par correspondance signée par le Directeur Général de l'ARMP Réf. DNCMP/06/S/2021.

### **V.3.3. Détermination de l'échantillon des marchés examinés**

Conformément aux termes de référence de la mission et au contrat de marché, le Consultant a procédé à la sélection d'un échantillon pour faire une opinion d'une part sur le respect des procédures de la gestion des marchés publics, du Code des Marchés Publics et de ses textes d'application, et d'autre part sur la régularité, l'efficacité et l'efficacités de l'ensemble des opérations.

L'échantillon a été tiré parmi la liste des marchés initiés en 2016 et en 2017, indiqués par l'ARMP et conclus par les Autorités contractantes, contenant au moins 200 dossiers de marchés publics à auditer, dont 70 % de fournitures, 20% de travaux et 10% de services et prestations intellectuelles.

Des marchés passés par voie dérogatoire, ainsi que les marchés contentieux ont été également intégrés.

En définitive, sur 30 Autorités contractantes, seules 23 ont remis les dossiers de marchés pour examen. Ces dossiers sont répartis entre les marchés de fournitures, de travaux et de services. Les détails sont en annexe.

Précisons encore une fois qu'aucun marché sous seuil n'a été mis à la disposition de l'Auditeur.

### **V.3.4. Gestion de l'attribution des marchés**

En vue de l'exécution de la mission d'audit, l'Auditeur s'est référé au Code des Marchés Publics burundais et à ses textes d'application en vigueur durant la période sous audit.

Le contrôle a porté sur les aspects repris ci-après :

- **Existence d'un plan prévisionnel annuel de passation**

Sous ce point, nous avons vérifié si les marchés passés sont préalablement inscrits sur les plans prévisionnels annuels de passation des marchés des Autorités contractantes et s'ils sont cohérents avec les crédits budgétaires.

- **Dossier d'appel d'offres**

L'Auditeur s'est rassuré que tous les éléments constitutifs d'un dossier d'appel d'offres figurent dans ce dernier, suivant les types de procédures, et que le dossier d'appel d'offres a été soumis au contrôle de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics avant sa publication (cas de marchés soumis au contrôle a priori).

- **Avis de passation des marchés**

La mission d'audit a vérifié si les Autorités contractantes ont fait publier l'avis d'appel d'offres ou ont consulté des fournisseurs suivant les types de procédures conformes aux dispositions du Code des Marchés Publics.

- **Ouverture des offres**

La mission d'audit s'est rassurée du respect des conditions contenues dans le dossier d'appel d'offres et des dispositions du Code des Marchés Publics (commission d'ouverture, délais, rapport...)

- **Analyse des offres techniques et financières**

La mission s'est rassurée du respect des conditions techniques et financières contenues dans l'avis d'appel d'offres (commission, règlement particulier d'appel d'offres, cahiers normes techniques, prix, ...) et de la conformité aux textes légaux et réglementaires régissant les marchés. La mission d'audit a mené également les actions suivantes :

- vérification de la conformité des informations consignées dans le procès-verbal ou le rapport d'évaluation des offres avec le contenu des offres ;
- vérification de la conformité de l'évaluation, notamment entre l'évaluation de l'offre et l'évaluation du soumissionnaire à travers les critères de qualification ;
- vérification de l'utilisation exclusive des critères d'évaluation annoncés dans le DAO ;

- contrôle de l'application des critères de correction des offres financières ;
- contrôle de la réalité économique des prix proposés dans le cadre des ententes directes, des consultations restreintes et des demandes de cotation ;
- contrôle de l'existence des soumissionnaires pour identifier d'éventuelles collusions ou de conflits d'intérêts ;
- attribution du contrat.

La mission d'audit a procédé également à la vérification des pièces constitutives du marché, l'approbation des marchés par des signatures autorisées, la notification du marché, l'information des soumissionnaires non retenus etc....

Les contrôles suivants ont été également effectués :

- vérification du contenu des procès-verbaux d'attribution provisoire (vérification du contrôle des critères de qualification du soumissionnaire) ;
- vérification du contenu des lettres de notification et celles de l'attribution provisoire (vérifier l'existence et apprécier la pertinence de l'avis de la DNCMP si requis) ;
- vérification de la publicité des attributions provisoires et du contenu des avis ;
- vérification de l'information des soumissionnaires non retenus et des réponses à leurs demandes d'informations ;
- appréciation de la gestion des recours par l'Autorité contractante et par l'ARMP ;
- vérification du contenu des marchés et des éventuels PV de négociation dans les marchés de prestations intellectuelles (vérification et appréciation de l'avis éventuel de la DNCMP).

### **V.3.5. Gestion de l'exécution des marches dans ses aspects administratif, financier et physique**

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre :

- vérification du respect des délais de notification des marchés au regard de ceux qui sont prévus par les textes légaux ;

- vérification du recueil des garanties (garantie de bonne exécution), de leur conformité aux modèles fournis dans les DAO et de leur durée de validité ;
- vérification de la conformité des formes des garanties aux dispositions réglementaires ;
- vérification du non-paiement du premier décompte avant la constitution du cautionnement définitif ;
- vérification des pièces constitutives des contrats, du respect des délais d'exécution des marchés et éventuellement de l'application de pénalités prévues par la loi;
- vérification des avenants éventuels et leur conformité ;
- vérification de la gestion d'éventuels litiges ;
- évaluation de l'efficacité du suivi de l'exécution par les Fonctionnaires–dirigeants ou les bureaux de surveillance (approbation des décomptes, rapports périodique...) ;
- vérification de l'existence des procès –verbaux de réception des marchés et de la commission de réception ;
- vérification de la mise en œuvre des garanties en cas de besoin (garantie de bonne exécution, retenue de garantie et garantie décennale) ;
- vérification de la levée des cautionnements dans les délais requis.

### **V.3.6. Visites de terrain**

En vue d'apprécier l'existence et la qualité des travaux ou des fournitures et de faire une meilleure compréhension des dossiers, une visite de terrain devrait être organisée. La mission d'audit n'a pas jugé cette tâche opportune, du moment que les ouvrages avaient déjà fait objet de réception définitive.

## **VI. EXAMEN APPROFONDI ET DETAILLE DES MARCHES PASSES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Pour l'atteinte des objectifs de la mission, le Cabinet BCPA INTERNATIONAL a organisé un examen approfondi des marchés passés par l'Autorité contractante. Cette démarche est conçue dans l'optique d'examiner tous les aspects en rapport avec le processus de passation et d'exécution des marchés, au regard des textes légaux et réglementaires et de tirer des conclusions sur le respect ou non des dispositions régissant les marchés publics.

Dans cette optique, sur base des dossiers passés par l'Autorité contractante, le prestataire de service a préparé un tableau en quatre colonnes :

- la première colonne contient les articles de référence tirés du Code des Marchés Publics de 2008 et des textes réglementaires d'application que sont les décrets et les ordonnances,
- la deuxième colonne comprend les critères de vérification qui se réfèrent aux dispositions des textes précités ;
- la troisième colonne a été réservée au constat de l'Auditeur au regard des dispositions des textes légaux et réglementaires ;
- la dernière colonne a été réservée aux commentaires de l'audité qui est l'Autorité contractante par rapport aux conclusions de l'Auditeur sur chaque marché.  
Autrement dit, il s'agit de confirmer ou d'infirmer le constat de l'Auditeur, dans l'esprit des dispositions des textes précités.

Enfin des observations d'ordre général sur la passation et l'exécution des différents marchés, suivies de recommandations, ont été formulées par l'Auditeur, exercice par exercice (2016 et 2017), en laissant encore une fois à l'Autorité contractante la possibilité de faire ses commentaires par rapport aux conclusions de l'Auditeur.

Néanmoins, l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) n'a pas fait de commentaires au rapport provisoire produit.

A.1 (lot1) MARCHE DE TRAVAUX DNCMP/162/T/2015

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 AC : INSS DAO :N°/DNCMP/162/T/2015 BAILLEUR : INSS TITULAIRE DU MARCHE: ENASTIC INTITULE : CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE DE LA PARCELLE SISE AU CENTRE URBAIN DE RUTANA lot n°1 MONTANT DU MARCHE : 19 025 628 FBU MODE DE PASSATION : OUVERT			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation de marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2015 ne nous pas a été transmis (le marché a été initié en 2015 et exécuté en 2016)	
	Montant Prévisionnel	Le support du montant prévisionnel de 2015 ne nous a pas été remis	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été transmis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou à posteriori	Le marché devrait être revu priori	
36 Décret N°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la date de la transmission du projet du DAO à la DNCM ne nous a pas été donné	
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection sur le projet de DAO ne figure pas dans le dossier nous remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Le support de la date de la publication d'Avis d'appel d'offres ne nous a pas été remis	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support des candidats qui ont acheté le DAO ne nous a pas été présenté	
59	Date limite de réception des offres	La date limite de réception des offres était le 17/12/2015	
48	Délai de préparation des offres	Un mois	
91à 94	Contrôle de garantie des offres	Le support du contrôle de la garantie des offres ne nous a pas été remis	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres.	Les supports du nombre de candidats, la liste de présence à l'ouverture des offres, l'existence d'une commission d'ouverture des offres, et le procès-verbal d'ouverture des offres, ne figurent pas dans le dossier du marché nous remis	
17 et 19	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	Le support de l'existence de la commission d'analyse des offres et sa composition ne nous a pas été remis	
62	Examen d'analyse des offres	Le support du Procès-verbal d'analyse des offres ne nous a pas été remis	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé à l'analyse des offres ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées	Le support de la vérification des critères d'analyse des offres anormalement basse ou élevée ne nous a pas été remis	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le PV d'attribution provisoire date au 15/6/2016	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	Le support de la date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle à priori) (date, support)	Le support de l'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date de notification d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support de la date des informations aux soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission ne nous a pas été remis	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de la date de demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support de recours exercés par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision de l'Autorité contractante en cas de recours e ne nous a pas été remis	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support) ne nous a pas été remis	
86	Identité de l'attributaire du marché	ENASTIC	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date de signature par l'attributaire est le 13/4/2016	
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date de signature par le représentant de l'Autorité contractante ne figure pas sur le contrat	
74	Date d'approbation du marché par l'Autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a)	La date d'approbation du marché par l'autorité compétente ne figure pas dans le contrat	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
75	Date d'enregistrement du contrat	Le support de la date d'enregistrement du contrat ne nous a pas été remis	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la notification du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date d'entrée en vigueur	Le support de la date d'entrée en vigueur du contrat était le 30 /5/2016	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	
86	Montant du marché (FBU) (comparer avec Montant Prévisionnel)	Le montant du marché est de 19 025 628 FBU, mais le support du montant prévisionnel ne nous a pas été remis	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	Le support de la garantie de bonne exécution ne nous a pas été donné	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
100 à 104	Autres garanties (remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Les autres garanties ont été donné notamment celle de l'avance de démarrage.	
86	Délai de livraison contractuel	180 jours	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le procès- verbal de livraison définitive date du 22/3/2018	
109)	Respect des délais contractuels:pénalités)	Les délais contractuels ont été respectés	
86	Modalité de règlement	Le paiement devrait se faire sur présentation d'une facture visée par le Chef de service gestion des immeubles, après réception conforme des travaux par une commission de réception	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Domiciliation bancaire	Le contrat ne prévoit pas de domiciliation bancaire	
108	Signature d'avenant	La preuve qu'il y aurait signature d'un avenant ne figure pas parmi les documents qui nous ont été remis	

**A.1 (lot 2) MARCHE DE TRAVAUX DNCMP/162/T/2016**

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 DAO : N°/DNCMP/162/T/2016 BAILLEUR INSS TITULAIRE : ENASTIC INTITULE : CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE DE LA PARCELLE SISE DERRIERE ISTEBU lot n°3 MONTANT DU MARCHE : 40 258 258 FBU MODE DE PASSATION : OUVERT			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation de marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation de marchés 2015 ne nous a pas été transmis	
	Montant prévisionnel	Le support du montant prévisionnel ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatifs, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été transmis	
12.1 et 72 CMP et 2 ord. n°N°540/1 035/2008	Revue à priori ou à posteriori	Le marché devrait revu à priori	
36 Décret N°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la date de la transmission du Le projet du DAO à la DNCM ne nous a pas été donné	
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection sur le projet de DAO ne figure pas dans le dossier ne nous a pas été remis	
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Le support de la date de la publication d'Avis d'appel d'offres ne nous a pas été remis	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support des candidats qui ont acheté le DAO ne nous a pas été présenté	
59	Date limite de réception des offres	La date limite de réception des offres limite de réception des offres était le 17/12/2015	
48	Délai de préparation des offres	Un mois	
91à 94	Contrôle de garantie des offres	Le support du contrôle de la garantie des offres ne nous a pas été remis	
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres.	Les supports du nombre de candidats, la liste de présence à l'ouverture des offres, d'une commission d'ouverture des offres, et le procès-verbal d'ouverture des offres, ne figurent pas dans le dossier du marché qui nous été remis.	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
17 et 19	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	Le support de l'existence de la commission d'analyse des offres et sa composition ne nous a pas été remis	
62	Examen d'analyse des offres	Le support du Procès- verbal d'analyse des offres ne nous a pas été remis	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé à l'analyse des offres ne nous a pas été remis	
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées	Le support de la vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées ne nous a pas été remis	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le PV d'attribution provisoire date du 15/6/2016	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	Le support de la date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous ont pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle à priori) (date, support	Le support de l'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date et de notification d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support de la date des informations aux soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission ne nous ont pas été remis	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de la date de demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support de recours exercés par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision de l'Autorité contractante en cas de recours ne nous a pas été remis	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support) ne nous a pas été remis	
86	Identité de l'attributaire du marché	ENASTIC	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date de signature par l'attributaire est le 13/4/2016	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date de signature par le représentant de l'Autorité contractante ne figure pas dans le contrat	
74	Date d'approbation du marché par l'autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	La date d'approbation du marché par l'autorité compétente ne figure pas dans le contrat	
75	Date d'enregistrement du contrat	Le support de la date d'enregistrement du contrat ne nous a pas été remis	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la notification du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date d'entrée en vigueur	Le support de la date d'entrée en vigueur du contrat était le 30 /5/2016	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Montant du marché (FBU) (comparer avec montant prévisionnel)	Le montant du marché est de 40 258 258 FBU, mais le support du montant prévisionnel ne nous a pas été remis	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	La garantie de bonne exécution est de 5%	
100 à 104)	Autres garanties (Remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Les autres garanties ont été données, notamment celle de l'avance de démarrage.	
86	Délai de livraison contractuel	180 jours	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le procès- verbal de livraison définitive date du 05/4/2018	

<b>TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)</b>	<b>CRITERE DE VERIFICATION</b>	<b>CONSTATIONS DE L'AUDITEUR</b>	<b>COMMENTAIRES DE L'AUDITE</b>
109	Respect des délais contractuels (pénalités)	Les délais contractuels ont été respectés	
86	Modalité de règlement	Le paiement devrait se faire sur facture visée par le Chef de service gestion des immeubles, après réception conforme des travaux par une commission de réception	
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	Le support de la domiciliation bancaire ne nous a pas été remis	
108	Signature d'avenant	La preuve qu'il y aurait signature d'un avenant ne figure pas parmi les documents qui nous ont été remis	

**A.2 MARCHÉ DE FOURNITURE DNCMP/24/F/2016**

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 DAO : N°/DNCMP/24/F/2016 BAILLEUR : INSS TITULAIRE : EAGTC INTITULE : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CABINE KIOSQUE COMPACT MONTANT DU MARCHÉ : 585 362 600FBU MODE DE PASSATION : GRE A GRE			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2016-nous a été transmis.	
	Montant Prévisionnel	Le marché ne figure pas sur le plan prévisionnel de passation des marchés 2016	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été transmis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou à posteriori	Le marché devrait être revu a posteriori bien que le montant dépasse le seuil mais la DNCM a préalablement accordé l'autorisation de passer le marché de gré à gré par lettre n°540.5/903/CSF/2016	
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le projet du DAO a été transmis à la DNCMP en date du 29/01//2016 par lettre DG/0353/E.M/1.b/16	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Marché de gré à gré	
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	La publication d'Avis d'appel d'offres n' pas été fait compte tenu que le marché a été passé par voie de gré à gré	
ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
43 et 45	Contenu du DAO (y compris le Règlement particulier)	Le contenu du DAO est conforme au contenu du modèle	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Les candidats qui avaient acheté le DAO étaient au nombre de six avant la relance du marché	
59	Date limite de réception des offres	Le 26/05/2016	
48	Délai de préparation des offres	10 jours	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des marchés Publics et Ordonnances y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
91 à 94	Contrôle de garantie des offres	Le contrôle de la garantie des offres a été faite au cours de l'analyse des offres	
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	Quatre candidats ont été consultés. Le support de la liste ne nous a pas été remis  La commission existe et est composée par trois personnes Le procès-verbal date du 26/5/2016	
17 et 19	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	La commission existe et est composée par sept personnes	
62	Examen d'analyse des offres	L'examen des offres a eu lieu en date du 16/6/2016	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le délai accordé à la commission d'analyse est de 3 jours	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées	La preuve de cette vérification ne nous 'a pas été remise	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le support du PV d'attribution provisoire date 23/03/2016	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	La demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire a été faite par lettre DG/1172/E.M/1.b/16 du 24/3/2016	
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle a priori) (date, support	L'avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ont été accordés par lettre n° 540.5/2371 /CSF/2016 du 22/06/2016	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	La notification d'attribution provisoire réf: CMP/1150/2016 date du 23/03/2016	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Les soumissionnaires non retenus ont été informés en date du 17/6/2016	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Ils n'ont pas fait ce genre de demande	
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Sans objet	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Il n'y a pas eu de recours	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Sans objet	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP ne nous a pas été remis	
86 et 7 eT Décret 100/120	Numéro de contrat	Le numéro du contrat est celui de la lettre de commande : n°/4089/2016	
86	Identité de l'attributaire	EAGTC	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	Le 05/072016	
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date n'est pas indiquée sur le contrat	
74	Date d'approbation du marché par l'Autorité compétente	Le 29/072016	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
75	Date d'enregistrement du contrat	Le support de la date d'enregistrement du contrat ne nous a pas été transmis	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la date de notification du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date d'entrée en vigueur	La date d'entrée en vigueur du contrat n'est pas indiquée, mais elle est indiquée par l'ordre de service n°DG/4400/PB/jp.nd/2016. c'est le 24/08/2016	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	
86	Montant du marché (comparer avec Montant Prévisionnel)	La comparaison n'est pas possible, puisque le plan prévisionnel de passation des marchés 2016 ne nous a pas été donné	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	Une garantie de bonne exécution de 5% du montant du marché est exigée pour garantir la bonne exécution	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
100 à 104	Autres garanties (Remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Une garantie couvrant la totalité de l'avance (n'excédant pas 30% que l'attributaire peut demander) doit être totalement couverte par une garantie bancaire.	
86	Délai de livraison contractuel	60 jours	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le PV de réception définitive date du .31/3/2020. La réception du marché a été faite tardivement, à cause de la suspension du marché par le Ministère de la Bonne Gouvernance, mais levée après 189 jours	
109	Respect des délais contractuels (pénalités)	Les délais contractuels ont été respectés	
86	Modalité de règlement	Le paiement a été fait par virement bancaire	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	La domiciliation bancaire n'est pas prévue dans le contrat	
108	Signature d'avenant	Il n'y a pas eu d'avenant	

### A.3 MARCHE DE FOURNITURE DNCMP/39/F/2016

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 DAO: N°/DNCMP/39/F/2016 Bailleur : INSS Titulaire : Toyota Burundi Intitulé : Fourniture d'une camionnette DC4x4 Diesel et d'une jeep long chassis Diesel tropicalisé Montant du marché : 221 598 049 FBU Mode de passation : ouvert			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2017 nous a été transmis. Le marché avait été prévu pour l'année 2016, mais a été relancé et exécuté en 2017	
	Montant prévisionnel	Le marché prévisionnel pour l'acquisition des véhicules de 3000 000 000 FBU est global et non détaillé	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été transmis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou à posteriori	Le marché devrait être revu à priori	
36 Décret N°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la date de la transmission du Le projet du DAO à la DNCM ne nous a pas été donné	
12 et 37Ddécret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection sur le projet de DAO ne figure pas dans le dossier et ne nous a pas été remis	
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Le support de la date de la publication d'Avis d'appel d'offres ne nous a pas été remis	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforma au modèle arrêté	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support des candidats qui ont acheté le DAO ne nous a pas été présenté	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
59	Date limite de réception des offres	Le 01/4/2016	
48	Délai de préparation des offres	Un mois	
91à 94	Contrôle de garantie des offres	Le contrôle de la garantie des offres a été fait au cours de l'analyse des offres	
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	Les supports du nombre de candidats, la liste de présence à l'ouverture des offres, d'une commission d'ouverture des offres, et le procès-verbal d'ouverture des offres ne figurent pas dans le dossier du marché qui nous a été remis	
17 et 19	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	La commission d'analyse des offres est composée par quatre membres au lieu de cinq	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
62	Examen d'analyse des offres	Le Procès-verbal d'analyse des offres réf : SP/1844/ND/2016 date du 28/4/2016	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé à l'analyse des offres ne nous a pas été remis	
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées	Le support de la vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées ne nous a pas été remis	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le PV d'attribution provisoire date du 20/6/2016	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	Le support de la date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous ont pas été remis	
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	L'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ont été accordés le 7/07/2016 par lettre 540.5/2521/CSF/2016	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date de notification d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support de la date des informations aux soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission ne nous a pas été remis	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de la date de demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support de recours exercé par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision de l'Autorité contractante en cas de recours e ne nous a pas été remis	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support) ne nous a pas été remis	
86	Identité de l'attributaire du marché	Toyota Burundi	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	Le contrat ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	Le contrat ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	
74	Date d'approbation du marché par l'Autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	Le contrat ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
75	Date d'enregistrement du contrat	Le support de la date d'enregistrement du contrat ne nous a pas été remis	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la notification du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date d'entrée en vigueur	Le support de la date d'entrée en vigueur du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	
86	Montant du marché (comparer avec Montant prévisionnel)	Le montant global du marché est de 221 598 049 FBU	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	Le contrat ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
100 à 104	Autres garanties (remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Le support d'autres garanties éventuelles ne figure pas dans le dossier du marché qui nous a été remis	
86	Délai de livraison contractuel	Le support indiquant le délai de livraison ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le support indiquant le délai de livraison ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	
109)	Respect des délais contractuels (pénalités)	Le support indiquant que les délais contractuels ont été respectés ne nous a pas été donné.	
86	Modalité de règlement	Le contrat pouvant nous indiquer les modalités de règlement ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	Le support sur la domiciliation bancaire prévue au contrat, ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	
108	Signature d'avenant	La preuve qu'il y aurait signature d'un avenant ne figure pas parmi les documents qui nous ont été remis	

#### A.4 MARCHE DE TRAVAUX DNCMP/11/T/2017

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 DAO: N°/DNCMP/11/T/2017 BAILLEUR : INSS TITULAIRE : M.CO INTITULE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX ET SALLES D'ACCUEIL AU REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE INSS SIEGE MONTANT DU MARCHE : 58 270 288 FBU MODE DE PASSATION : GRE A GRE			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2017 nous a été remis.	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
	Montant prévisionnel	Un montant prévisionnel de 86 000 000 FBU figure sur le plan prévisionnel de passation des marchés 2017	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été remis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue a priori ou a posteriori	Bien que le montant dépasse le seuil, la DNCM a préalablement accordé l'autorisation de passer le marché de gré à gré par lettre n°540.5/327/CST/2017	
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la date de transmission du DAO ne nous a pas été remis (marché de gré à gré)	
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection sur le projet de DAO ne nous a pas été remis	
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Bien que le montant du marché dépasse le seuil, le support de la publication de l'Avis d'appel d'offres ne nous a pas été remis, étant donné que l'Autorité contractante a obtenu une non objection pour une entente directe.	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support de l'achat du DAO par les candidats ne nous a pas été remis	
59	Date limite de réception des offres	Le 30/03/2017	
48	Délai de préparation des offres	Un mois	
91 à 94	Contrôle de garantie des offres	Le contrôle de la garantie des offres a été fait au cours de l'analyse des offres	
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	<p>quatre candidats</p> <p>Le support de la liste ne nous a pas été remis</p> <p>Le support de l'existence d'une commission d'ouverture des offres ne nous a pas été remis</p> <p>Le support du procès-verbal d'ouverture des offres ne nous a pas été remis</p>	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
17 et 19 Décret 100/123	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	La commission existe et est composée par quatre personnes au lieu de cinq	
62	Examen d'analyse des offres	L'examen des offres a eu lieu en date du 27/4/2017	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé ne nous a pas été présenté	
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées	La preuve de cette vérification n'a pas été remise	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le support du PV d'attribution provisoire date du 05/5/2017	
12 et 37 décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	Le support de la date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous ont pas été présentés	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle a priori) (date, support)	Le support de l'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous a pas été présenté	
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date et de la notification d'attribution provisoire ne nous a pas été présenté	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support des Information aux soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support des recours exercés par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision de l'Autorité contractante en cas de recours ne nous a pas été présenté	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP nous a pas été présenté	
86 et 7	Numéro de contrat	:Le support numéro de contrat ne nous a pas été remis	
86	Identité de l'attributaire	M.C.O	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date n'est pas indiquée sur le contrat	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date n'est pas indiquée sur le contrat	
74	Date d'approbation du marché par l'autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	Le 14/9/2017	
75	Date d'enregistrement du contrat	La date n'est pas indiquée sur le contrat	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la date de notification du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date d'entrée en vigueur	La date d'entrée en vigueur du contrat est celle du 09/10/2017	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Montant du marché (comparer avec Montant prévisionnel)	Montant du marché est de 58 270 288 FBU tandis que celui qui était prévu est de 86 000 000 FBU	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	La preuve d'une garantie de bonne exécution ne nous a pas été remise	
100 à 104	Autres garanties (Remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Le support d'autres garanties ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	
86	Délai de livraison contractuel	Le délai d'exécution contractuel était de 2 mois	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le support de la date et de la livraison définitive ne nous a pas été remis	

<b>TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)</b>	<b>CRITERE DE VERIFICATION</b>	<b>CONSTATIONS DE L'AUDITEUR</b>	<b>COMMENTAIRES DE L'AUDITE</b>
109	Respect des délais contractuels (pénalités)	La preuve que les délais contractuels ont été respectés ne figure pas parmi les dossiers qui nous ont été remis	
86	Modalité de règlement	Le paiement devrait se faire sur base d'une facture visée par le Chef de service des immeubles	
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	La domiciliation bancaire n'est pas prévue dans le contrat	
108	Signature d'avenant	Il n'y a pas eu d'avenant	



**B. Exercice 2017**

**B.1 MARCHE DE FOURNITURE DNCMP/17/F/2017 : Le dossier ne nous a pas été remis.**

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2017 DAO: N°/DNCMP/17/F/2017 BAILLEUR : INSS TITULAIRE : EAGTC INTITULE : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CABINEKIOSQUE COMPACT MONTANT DU MARCHE : 585 362 600FBU MODE DE PASSATION : GRE A GRE			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2017 nous a été transmis.	
	Montant Prévisionnel		
15 et 16	Publicité du PPM		
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou a posteriori		
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)		
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO		

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)		
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté		
43 et 45	Contenu du DAO (y compris le règlement particulier)		
	Modification du DAO		
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)		
59	Date limite de réception des offres		
48	Délai de préparation des offres		
91 à 94	Contrôle de garantie des offres		

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres		
17 et 19 Décret 100/123	Commission d'analyse des offres et sa composition		
62	Examen d'analyse des offres		
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres		
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées		

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire		
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire		
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle a priori) (date, support)		
68	Date et support de notification d'attribution provisoire		
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission		

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus		
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus		
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus		
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours		
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)		
86 et 7	Numéro de contrat		
86	Identité de l'attributaire		

<b>TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)</b>	<b>CRITERE DE VERIFICATION</b>	<b>CONSTATIONS DE L'AUDITEUR</b>	<b>COMMENTAIRES DE L'AUDITE</b>
73	Date de signature par l'attributaire (c)		
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante		
74	Date d'approbation du marché par l'Autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))		
75	Date d'enregistrement du contrat		
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)		
76	Date d'entrée en vigueur		

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
86	Montant du marché (comparer avec Montant prévisionnel)		
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution		
100 à 104	Autres garanties (remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)		

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Délai de livraison contractuel		
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)		
109	Respect des délais contractuels (pénalités)		
86	Modalité de règlement		
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat		
108	Signature d'avenant		



**B.2 MARCHE DE SERVICE DNCMP/29/S/2017**

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2017 DAO : N°/DNCMP/29/S/2017 BAILLEUR :INSS TITULAIRE : MUHANNA& CO LIMITEDINTITULE : ETUDE ACTUARARIELLE DES BRANCHES GERES PAR L'INSS MONTANT DU MARCHÉ : 188 328 000 FBU MODE DE PASSATION : ENTENTE			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2017 nous a été transmis.	
	Montant Prévisionnel	Le montant prévisionnel est de 212 400 000 FBU	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support ne nous a pas été remis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue a priori ou a posteriori	Revue a posteriori	
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Marché de gré à gré.	
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Marché de gré à gré.	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Marché de gré à gré. Seule une lettre d'invitation a été rédigée et des termes de référence. Il n'y a pas eu de publication d'avis appel d'offres	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle d'entente directe	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support de l'achat du DAO ne nous a pas été remis	
59	Date limite de réception des offres	Le 19//4/2017	
48	Délai de préparation des offres	10 jours	
91 à 94	Contrôle de garantie des offres	La preuve qu'il ait eu un contrôle de garantie de l'offre ne nous a pas été remise	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	Un seul candidat a été consulté Quatre personnes étaient présentes à l'ouverture des offres  La commission existait Le procès- verbal d'ouverture des offres date du 20/4/2017	
17 et 19 Décret 100/123	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	La commission d'analyse des offres est composée par quatre membres au lieu de cinq personnes	
62	Examen d'analyse des offres	Le Procès-verbal d'analyse des offres réf : EEFAS/2056/D.K/2017 date au 21/4/2017	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé à l'analyse des offres ne nous a pas été remis	
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées	Le support de la vérification des critères d'analyse des offres anormalement basse ou élevée ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le PV d'attribution provisoire date du 21/4/2017	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	La demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution date du 26/4/2017	
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle a priori) (date, support)	L'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire a été accordés le 17/05/2017	
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date et de notification d'attribution provisoire réf : DG/4243/O.M/2017,mais ne portent pas de date	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Un seul candidat a été consulté et retenu	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Un seul candidat a été consulté et retenu	
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Un seul candidat a été consulté et retenu	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Un seul candidat a été consulté et retenu	
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Un seul candidat a été consulté et retenu	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support) ne nous a pas été remis	
86	Identité de l'attributaire	MUHANNA & CO.Limited	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date de signature par l'attributaire ne figure pas sur le contrat	
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date de signature par le représentant de l'Autorité contractante ne figure pas sur le contrat	
74	Date d'approbation du marché par l'autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	La date d'approbation du marché par l'Autorité compétente ne figure pas sur le contrat	
75	Date d'enregistrement du contrat	Le support de la date d'enregistrement du contrat ne nous a pas été remis	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	La notification du contrat date au 20/7/207	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
76	Date d'entrée en vigueur	Le support de la date d'entrée en vigueur du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été remis	
86	Montant du marché (comparer avec Montant Prévisionnel)	Le montant global du marché est de 112 100 USD (188 328 000 FBU), alors que le montant prévisionnel est de 212 400 000 FBU	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	Le support de la garantie de bonne exécution ne nous a pas été remis	
100 à 104	Autres garanties (remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Le support d'autres garanties éventuelles ne figure pas dans le dossier du marché qui nous a été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Délai de livraison contractuel	5 mois calendriers	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le support indiquant la date et support de la livraison définitive ne figure pas dans le dossier nous remis	
109	Respect des délais contractuels (pénalités)	Le support indiquant que les délais contractuels ont été respectés ne nous a pas été donné.	
86	Modalité de règlement	Le paiement était conditionné par une facture visée par le chef de service EEFAS. Des paiements pouvaient être effectués à titre d'avance ou acompte des marchés pour des prestations réalisées.	
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	La domiciliation bancaire n'est pas prévue dans le contrat	
108	Signature d'avenant	La preuve qu'il y aurait signature d'un avenant ne figure pas parmi les documents qui nous ont été remis	



**B.3 MARCHE DE SERVICE DNCMP/55/S/2017**

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2017 DAO : N°/DNCMP/55/S/2017 BAILLEUR : INSS TITULAIRE : LION'S SECURITY INTITULE : SERVICE GARDIENNAGE DES IMMEUBLES DE L'INSS MONTANT DU MARCHÉ : 43 740 240 FBU MODE DE PASSATION : OUVERT			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation de marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation de marchés 2017 nous a été transmis. Le marché avait été prévu pour l'année 2016 mais a été relancé et exécuté en 2017	
	Montant Prévisionnel	Le montant prévisionnel était de 70 000 000 FBU	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été remis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou a posteriori	Le marché devrait être revu a priori	
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la date de la transmission du projet de DAO à la DNCM ne nous pas été donné	
12 et 37 Décret DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection sur le projet de DAO ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Le support de la date de la publication d'Avis d'appel d'offres ne nous a pas été remis	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
	Modification du DAO	La preuve que le DAO ait été modifiée ne nous a pas été présentée, mais comme le marché a été relancé et exécuté en 2017, le DAO aurait dû être modifié, au moins en ce qui concerne les dates de dépôts des offres et d'ouverture	
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support des candidats qui ont acheté le DAO ne nous a pas été présenté	
59	Date limite de réception des offres	Le 25/07/2016	
48	Délai de préparation des offres	Un mois	
91 à 94	Contrôle de garantie des offres	La preuve que le contrôle de la garantie des offres ait été faite ne nous a pas été remise	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	Un seul candidat a soumissionné Le PV de la liste de présence nous a été remis et signé Le PV de La commission d'ouverture des offres montre qu'elle était composée par trois personnes	
17 et 19 Décret 100/123	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	La Commission d'analyse des offres était composée par trois personnes au lieu de cinq	
62	Examen d'analyse des offres	Le PV de l'analyse des offres REF : INFO/3437 K.M/2016 date du 02/8/2016	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé à l'analyse des offres ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basse ou élevée	Le support de la vérification des critères d'analyse des offres anormalement basses ou élevées ne nous a pas été remis	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le PV d'attribution provisoire REF/ INFO/D/3729/K.A/2016 DU 05/8/2016 n'a pas attribué le marché, mais a recommandé de le relancer	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	Le support de la date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle a priori) (date, support	Le support de l'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne nous a pas été remis. Plutôt une objection au rapport d'analyse des offres du marché a été envoyée à l'INSS par lettre N°540.5/3306/CSS/2016 du 24/8/2016 par la DNCMP	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date et de la notification d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support de la date des informations au soumissionnaire non retenus (date et support) et la restitution des garanties de soumission ne nous a pas été remis	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de la date de demande d'information par le soumissionnaire non retenus ne nous a pas été remis	
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par le soumissionnaire non retenus ne nous a pas été remis	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support de recours exercés par le soumissionnaire non retenus ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision de l'Autorité contractante en cas de recours ne nous a pas été remis	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support) ne nous a pas été remis	
86 et 7 et Décret 100/120	Numéro de contrat	La lettre de commande porte le n°2320/2017	
86	Identité de l'attributaire	LION'S SECURITY	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date n'est pas indiquée sur le contrat	
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date de signature par le représentant de l'Autorité contractante est le 03/5/2017	
74	Date d'approbation du marché par l'autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	La date n'est pas indiquée sur le contrat	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
75	Date d'enregistrement du contrat	La date d'enregistrement est le 03/5/2017	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	L'INSS a envoyé la lettre n°DG/1550/E.M/1.b/2017 à LION'S SECURITY BURUNDI pour lui signifier que son offre a été retenue et qu'il doit commencer à prester le 01/4/2017	
76	Date d'entrée en vigueur	La date d'entrée en vigueur du contrat est celle du 01/4/2017	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	
86	Montant du marché (FBU) (comparer avec Montant prévisionnel)	Le montant du marché était de 43 740 240 FBU, tandis que le montant prévisionnel était de 70 000 000 FBU	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	Le support de la garantie de bonne exécution ne nous a pas été remis pour consultation	
100 à 104	Autres garanties (remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Le support d'autres garanties éventuelles ne figure pas dans le dossier du marché qui nous a été remis	
86	Délai de livraison contractuel	Le délai contractuel était de 24 heures sur 24 heures mais la durée n'est pas précisée	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	La preuve que la durée du gardiennage était respectée ne nous a pas été donnée.	
109)	Respect des délais contractuels (pénalités)	La preuve que la durée du gardiennage était respectée ne nous a pas été donnée.	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Modalité de règlement	Le paiement était mensuel sur présentation de la facture	
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	La domiciliation bancaire n'était pas prévue au contrat	
108	Signature d'avenant	Il n'y a pas eu d'avenant	

#### B.4 MARCHE DE TRAVAUX DNCMP/223/T/2017

<b>AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 DAO : N°/DNCMP/223/T/2017 BAILLEUR : INSS TITULAIRE : ENTRECCO INTITULE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA TOITURE ET DU FAUX PLAFOND DE L'IMMEUBLE ABRITANT LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MONTANT DU MARCHE : 145 517 391 FBU MODE DE PASSATION : OUVERT</b>			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2017 nous a été remis .	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
	Montant Prévisionnel	Le marché figure sur le plan prévisionnel de passation de marchés 2017 pour un montant de 350 0000 000 fbu	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été transmis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou à posteriori	Le marché devrait être revu a priori	
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la date de transmission du DAO ne nous a pas été remis	
12 et 37 Décret créant DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection sur le projet de DAO ne nous a pas été remis	
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	La publication de l'avis d'appel d'offres a été faite au site web des marchés publics de l'ARMP en date du 23/6/2017	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
	Modification du DAO	Le DAO n'a pas été modifié	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO (contrôler la liste d'achat)	Le support du nombre de candidats qui ont acheté le DAO ne nous a pas été remis	
59	Date limite de réception des offres	Le 27/7/2017	
48	Délai de préparation des offres	Un mois	
91 à 94	Contrôle de garantie des offres	Le contrôle de la garantie des offres a été faite au cours de l'analyse des offres	
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	Cinq candidats La liste de présence à l'ouverture des offres existe et est signée par les cinq candidats  La commission d'ouverture était composée par trois personnes  Le procès-verbal d'ouverture des offres date du 27/7/2017	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
17 et 19 Décret 100/123	Existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	La commission existe et est composée par quatre personnes au lieu de cinq.	
62	Examen d'analyse des offres	L'examen des offres a eu lieu en date du 18/08/2017	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé ne nous a pas été présenté	
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basse ou élevée	La preuve de cette vérification n'a pas été remise	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le support du PV d'attribution provisoire date du 03/10/2018	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	La date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne figure pas sur la lettre y relative réf : DG/5461/A.NS/1.b/17	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire (si contrôle a priori) (date, support)	L'Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire a été accordé en date du 07/11/2017	
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la date et de la notification d'attribution provisoire ne nous a pas été présenté	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support des Information aux soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de la demande éventuelle d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support des recours exercés par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été présenté	
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision de l'Autorité contractante en cas de recours ne nous a pas été présenté	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP nous a pas été présenté	
86	Identité de l'attributaire	ENTRECCO	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date n'est pas indiquée sur le contrat	
73	Date de signature par le représentant de l'A C	La date est celle du 27/11/2017	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
74	Date d'approbation du marché par l'autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	L'approbation du marché par l'Autorité compétente le 05/12/2017	
75	Date d'enregistrement du contrat	La date n'est pas indiquée	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la date de notification du contrat ne figure pas dans le dossier nous remis	
76	Date d'entrée en vigueur	Le support de la date d'entrée en vigueur du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	
86	Montant du marché (comparer avec Montant prévisionnel)	Le montant du marché est de 154 657 671 FBU (après avenant), tandis que celui qui était prévu est de 350 000 000 FBU	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	La garantie de bonne exécution de 5% est prévue au contrat	
100 à 104	Autres garanties (Remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Le support d'autres garanties ne figure pas dans le dossier ne nous a pas remis	
86	Délai de livraison contractuel	3 mois	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le support de la date et de la livraison définitive ne nous a pas été remis	
109)	Respect des délais contractuels (pénalités)	Les délais contractuels n'ont pas été respectés. Une prolongation de 74 jours a été accordée	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Modalité de règlement	Le paiement devait se faire sur base d'une facture visée par le Chef de service des immeubles	
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	La domiciliation bancaire n'est pas prévue dans le contrat	
108	Signature d'avenant	Un avenant de 6,28% du montant du marché (9 140 280 FBU) a été accordé à l'attributaire	

**B.5 MARCHE DE FOURNITURE DNCMP/232/F/2017**

AUDIT DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2016 DAO : N°/DNCMP/232/F/2017 BAILLEUR : INSS TITULAIRE : M.C.E.P INTITULE : FOURNITURE DE CABLE SOUTERRAIN BASSE TENSION MONTANT DU MARCHE : 96 941 720 FBU MODE DE PASSATION : OUVERT			
TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
15	Détail sur le plan prévisionnel de passation des marchés	Le détail du plan prévisionnel de passation des marchés 2017 nous a été transmis.	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
	Montant Prévisionnel	Le marché prévisionnel est de 97 000 0000 FBU	
15 et 16	Publicité du PPM	Le support de la publicité du PPM ne nous a pas été remis	
12.1 et 72 CMP et 2 Ord. n°540/1 035/2008	Revue à priori ou à posteriori	Le marché devrait être revu a priori	
36 Décret n°10 0/120	Date de transmission du projet de DAO à la DNCMP (si contrôle a priori)	Le support de la transmission du DAO à la DNCMP ne nous a pas été remis.	
12 et 37 Décret créant DNCMP	Non objection sur les projets de DAO (si contrôle a priori) (préciser la date)	Le support de la non objection du projet de DAO ne nous a pas été remis	
47	Publication de l'Avis d'appel d'offres (Date et support)	Le support de la publication d'Avis d'appel d'offres ne nous a pas été ne nous a pas été remis	
Ord n°540/7/20 09	Conformité du DAO au modèle arrêté	Le DAO est conforme au modèle arrêté	
	Modification du DAO	Le DAO a été modifié sur accord de la DNCM par lettre 540.5/2409/CSF/2017	
43	Nombre de candidats ayant acheté le DAO	Le nombre de candidats qui avaient acheté le DAO n'est pas dans le dossier qui nous a été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
59	Date limite de réception des offres	Le 05/6/2017	
48	Délai de préparation des offres	01 mois	
91 à 94	Contrôle de garantie des offres	La preuve du contrôle de la garantie des offres ne se trouve pas dans le dossier nous remis	
60	Nombre de candidats, Liste de présence à l'ouverture des offres, Existence d'une commission d'ouverture des offres, Procès-verbal d'ouverture des offres	Le document qui nous aurait fait connaître le nombre de candidats, la liste de présence, l'existence d'une commission d'ouverture et le procès- verbal d'ouverture des offres ne nous a pas été remis.	
17 et 19 Décret 100/123	existence de la commission d'analyse des offres et sa composition	Le support de l'existence de la commission d'analyse des offres et sa composition ne se trouve pas dans le dossier	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
62	Examen d'analyse des offres	Le support de l'examen des offres n'a pas été remis	
62.2	Délai accordé à l'analyse des offres	Le support du délai accordé à la commission d'analyse ne nous pas été remis	
70	Vérification des critères d'analyse des offres anormalement basse ou élevée	La preuve de cette vérification n'a pas été remise	
67	Existence et date du PV d'attribution provisoire	Le support du PV d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
12 et 37 Décret n°100/12	Date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	Le support de la date de demande de l'ANO sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ne se trouve pas dans le dossier qui nous été remis	
12.2	Avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire	L'avis de non objection sur le rapport d'analyse et le PV d'attribution provisoire ont été accordés par lettre n° 540.5/5254 /CSF/2017 du 04/10/2017	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
68	Date et support de notification d'attribution provisoire	Le support de la notification d'attribution provisoire ne nous a pas été remis	
68 et 75	Information des soumissionnaires non retenus (date et support) et restitution des garanties de soumission	Le support d'information aux soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support de demande éventuelle d'information ne nous a pas été remis	
68	Traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus	Le support du traitement de la demande d'information par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	
68	Recours exercés par les soumissionnaires non retenus	Le support d'un recours éventuel exercés par les soumissionnaires non retenus ne nous a pas été remis	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
69	Décision de l'Autorité contractante en cas de recours	Le support de la décision éventuelle de l'Autorité contractante ne se trouve pas dans le dossier	
12	Transmission du dossier de marché à la DNCMP (date et support)	Le support de la transmission du dossier de marché à la DNCMP ne nous a pas été remis	
86 et 7 et Décret 100/120	Numéro de contrat	Le support du numéro de contrat ne nous a pas été remis	
86	Identité de l'attributaire	M.C.E.P	
73	Date de signature par l'attributaire (c)	La date n'est pas indiquée dans le contrat	
73	Date de signature par le représentant de l'Autorité contractante	La date n'est pas indiquée dans le contrat	
74	Date d'approbation du marché par l'autorité compétente (tenir compte de la durée de validité de l'offre (a))	La date n'est pas indiquée dans le contrat	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
75	Date d'enregistrement du contrat	Le support de la date d'enregistrement du contrat ne nous a pas été transmis	
75	Date de notification du contrat (date de réception par le titulaire)	Le support de la date de notification du contrat ne nous a pas été remis	
76	Date d'entrée en vigueur	Le support de la date d'entrée en vigueur ne nous a pas été remis	
76	Date de publication de l'avis d'attribution définitive	Le support de la date de publication de l'avis d'attribution définitive ne nous a pas été transmis	
86	Montant du marché (comparer avec Montant prévisionnel )	Le montant du marché est de 96 941 70 FBU et le montant prévisionnel est de 97 000 0000 FBU	
95, 96, 97, 98	Garantie de bonne exécution	Une garantie de bonne exécution de 5% du montant du marché est exigée pour garantir la bonne exécution	

TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
100 à 104	Autres garanties (Remboursement d'avance de démarrage, remboursement de l'avance à la commande, acomptes sur approvisionnements, retenue de garantie)	Le support d'autres garanties ne nous a pas été remis	
86	Délai de livraison contractuel	45 jours	
	Date et support de livraison définitive (PV de réception définitive)	Le PV de réception définitive date du .28/12/2017.	
109	Respect des délais contractuels (pénalités)	Les délais contractuels ont été respectés	
86	Modalité de règlement	Le paiement devrait se faire par virement bancaire sur base de facture visée par le chef de service des immeubles et la réception conforme par une commission de réception	



TEXTES DE REFERENCE (Codes des Marchés Publics Décret et Ord. y relatives, article :)	CRITERE DE VERIFICATION	CONSTATIONS DE L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AUDITE
86	Domiciliation bancaire prévue au contrat	La domiciliation bancaire n'est pas prévue dans le contrat	
108	Signature d'avenant	Il n'y a pas eu d'avenant	

## VII. OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR SUR LES CONSTATS DEGAGES

L'Auditeur a constaté que d'une façon générale, les dossiers de marchés transmis sont incomplets et mal classés. Certaines dispositions du Code des Marchés Publics et ceux de ses textes d'application n'ont pas été respectées.

Au regard de l'insuffisance des documents contenus dans les dossiers de marché analysés et transmis au Consultant, ces derniers ne garantissent ni l'efficacité, ni l'efficience, ni l'économie, ni l'équité, ni la transparence des procédures de passation des marchés.

Ci-après les principales insuffisances relevées :

- Absence de publication du Plan de passation des marchés dans un journal officiel ;
- Absence d'avis de non objection de la DCMP sur le projet de DAO ;
- Absence de publication des résultats de l'Appel d'offres ;
- Absence de publication de l'avis d'attribution définitive ;
- Absence d'information sur la domiciliation bancaire prévue dans le contrat et du règlement.

## VIII. OBSERVATIONS DE L'AUDITE

L'Autorité contractante n'a pas donné d'observations au rapport provisoire.

## IX. CONCLUSION DE L'AUDITEUR

L'Auditeur maintient les recommandations formulées dans le rapport provisoire.

## X. RECOMMANDATIONS

L'Auditeur recommande à l'Autorité contractante de :

- bien conserver tous les documents de marché, du plan prévisionnel de passation de marché à la réception définitive ;
- respecter le Code des Marchés Publics, ainsi que ses textes d'application.

Fait à Bujumbura, le 20/12/2021

Le Coordonnateur Régional  
BCPA INTERNATIONAL  
BASIITA Ronald

